

Compte-rendu du Conseil d'administration du 21 Mai 2026.

Enseignants

Mme Steffanut
Mme Burel
Mr Dulat
Mr Legeais
Mr Doaré
Mr Heitz (Stagiaire) - invité

Élèves

Mme Nejdar
Mme Lopéra

Représentant de la mairie

Mr Denis

Personnel administratif

Mme Quintin

Direction

Mr Raigneau
Mme Lagarrigue
Mr Nicolas

Parents

Mme Jacquemin
Mme Le Bras
Mme Lopéra
Mr Durand
Mr Le Treis
Mme Nobé
Mme Gallais

Quorum atteint 19 votants.

Début du CA 17h35.

CR du dernier CA du 24 Mars 2026.

Approuvé sous réserve de correction des présents et de l'origine du prélèvement pour financer les ANV (réserves du SRH).

PV du CA du 9 Mars 2026.

Approuvé.

I. Bilan financier.

1. Acceptation du don du foyer socio-éducatif (résultats ventes photos et brioches, pour diminuer le coût des voyages pour les familles) : **3039,53€**

Vote à l'unanimité.

2. Vote des coûts réels des voyages scolaires :

- Angleterre de 450€ passe à 404,50€ pour les familles

Vote à l'unanimité.

- Espagne de 450€ passe à 404,50€ pour les familles

Vote à l'unanimité.

- Italie de 400€ passe à 296,62€ pour les familles

Vote à l'unanimité.

(1 élève n'est pas parti, coût pris en charge par les fonds sociaux).

Les parents seront remboursés de la différence.

Le bilan financier pour le séjour en Allemagne du 19 au 29 juin 2026 se votera en septembre.

Une élève déléguée est surprise par le fait que le voyage en Italie n'ait bénéficié d'aucun don alors que les élèves ont aussi vendu des brioches. Mr Raigneau explique que c'est le principe de solidarité.

3. Remboursement des enseignants :

Les enseignantes d'Espagnol ont eu des frais car elles ont dû payer le repas des 57 participants au séjour de façon imprévue à cause d'une panne de car, ils ont été arrêtés pendant 6 heures sur une aire d'autoroute : 304,50€ par enseignante.

Vote à l'unanimité.

(Note : le transporteur a remboursé l'équivalent comme dédommagement)

Mme Nobé demande ce qu'il en est du remboursement des aides du Département pour les élèves boursiers participants aux voyages. Mr Nicolas a indiqué que les demandes ont été envoyées au Département au retour des voyages. On ne sait pas quand le Département effectuera les virements.

Mr Nicolas espère que ce sera fait avant la fin juin sinon septembre.

Mme Nobé demande si on peut changer le fonctionnement pour l'année prochaine car actuellement les familles qui sont sous prélèvement automatique doivent payer et sont remboursées après, et cela peut prendre plusieurs semaines voire plusieurs mois.

Mr Nicolas indique que lorsque les familles règlent par chèque, le dernier chèque peut être retenu mais ce n'est pas possible pour ceux qui sont en prélèvement automatique. Mr Nicolas va voir avec l'agent comptable pour l'année prochaine s'il est possible de bloquer le dernier prélèvement, mais à voir si possible avec le nouveau logiciel opale.

4. Prélèvement sur fond de réserve du service général :

► Mobilier de classe :

Mr Dulat avait fait remarquer que dans les classes il y avait 30 places dont une PMR, et cette place n'est pas adaptée aux élèves qui ne sont pas en situation de handicap, et donc dans les classes où les effectifs sont à 30, il y a un élève qui n'est pas en situation de handicap qui doit prendre la table PMR.

Donc une 30^{ème} table de labo et chaise seront rachetées pour avoir 30 places plus une place PMR.

Total : 3000 euros.

► Achat auto-laveuse :

Le rachat d'une même, modèle connu, pratique, solide, fonctionnel, et qui vient s'ajouter à celle déjà en place.

Total : 4040 euros.

Vote à l'unanimité.

II. Affaires pédagogiques et Vie scolaire :

1. Protocole PHARE :

Distribué pour information des parents, il a été rédigé par des professionnels, à noter que c'est un outil plus pour la prévention que pour la lutte contre le harcèlement.

Dans ce cadre, le principe des élèves ambassadeurs a été mis en place, car les élèves voient des choses que les adultes ne voient pas, et peuvent aider à identifier les élèves à risque. Il y a actuellement 12 élèves, formés et répartis sur tous les niveaux.

Idéalement tous les élèves devraient savoir qui sont les ambassadeurs, mais ce n'est pas nécessairement le cas. Il y a un travail de communication à faire.

Mr Raigneau fait l'emphasis sur le fait que les réseaux sociaux restent un problème important.

Les parents devraient voir et contrôler ce que leur enfant fait sur les téléphones, et ne pas hésiter à porter plainte si nécessaire.

Mr Raigneau ressent une exacerbation des propos masculinistes, et parfois les filles les intériorisent et ne se sentent plus légitimes. Un « retour en arrière » est ressenti.

2. Protocole santé mentale :

Distribué pour information des parents, il est à destination de l'équipe éducative, pour identifier et aider les élèves qui ne vont pas bien.

L'idée c'est de savoir comment, quand et qui informer, et de proposer des solutions pour que le lien avec l'école reste.

L'idée est de sensibiliser à écouter et à savoir prendre en compte ce qui est dit. Ceci est d'autant plus important dans un établissement comme le nôtre où il y a les dispositifs ULIS et UE2PA.

On a la chance d'avoir une infirmière et une assistante sociale très impliquées.

Mr Raigneau note que de plus en plus d'enfants sont concernés par des problèmes de santé mentale et ceci pour de multiples raisons et causes variées.

Mme Nobé questionne la présence de l'infirmière et de l'assistante sociale.

- ▶ Infirmière : 2,5 jours par semaine

- ▶ Assistante sociale : 1,5 par semaine et à la demande, ceci représente un vrai appui.

Mme Lebras indique qu'il y a une formation de secouriste santé mentale, Mr Raigneau en est conscient, celle-ci doit être mise en place au niveau de l'académie, mais il y a énormément de demandes et ça se met en place peu à peu. Un des objectifs le plus important de cette formation est d'apprendre à recueillir la parole.

Mr Durand suppose que le nombre de cas n'est pas quantifié et demande si c'est réparti sur toutes les cohortes. Mr Raigneau dit que oui, que ça touche toutes les classes et autant les filles et garçons, même si avec des pathologies différenciées selon l'âge et le genre (troubles alimentaires, dépression, décrochage scolaire, pensées noires, etc...).

III. AOB :

Les parents demandent si on peut voter le don de l'APE.

Mr Nicolas dit qu'il faut attendre les devis, car le don doit être affecté avant de pouvoir le voter.

A mettre dans le CA du mois de juin.